

Procès-verbal de séance du Conseil Communautaire

Réunion du mercredi 16 septembre 2026 – 20 heures

Pôle Intercommunal à LOUE

Le 16 septembre 2026 à 20 heures, les membres du Conseil Communautaire de LBN Communauté se sont réunis, sous la présidence de Daniel COUDREUSE, Président, convoqués le 09 septembre 2026.

Etaient présents :

Communes		Communes	
Amné en champagne	Gérard JOLY	Loué	Pascale KRAMAROV
Auvers sous Montfaucon	Stéphane BRU	Loué	Bruno LECLERC
A vessé	Daniel RIEUCROS	Loué	Catherine PAINEAU
Brains sur Gée	Paulo BAPTISTA	Maigné	Hervé D'ANDIGNE
Brains sur Gée	Romuald MARTIN	Mareil en champagne	Christophe BUSSON
Brûlon	Daniel COUDREUSE	Noyen sur Sarthe	Jean Louis MORICE
Brûlon	Gisèle BERNIER	Noyen sur Sarthe	Sylviane PATRY
Brûlon	Franck FOURMONT	Noyen sur Sarthe	Mateo GUYON
Brûlon	Françoise POIRIER	Noyen sur Sarthe	Céline FONTAINE
Chantenay Villedieu	Michel BEAUCHET	Noyen sur Sarthe	Sylvie REPUSSARD
Chantenay Villedieu	Elie HOPIN	Noyen sur Sarthe	Nicolas TOMMERAY
Chassillé	Polomnie VOYDIE	Pirmil	Jérémy GALAIS
Chemiré en Charnie	Gilbert LEMAITRE	Poillé sur Vègre	Maurice DULUARD
Chevillé	Guy MULLER	St Christophe en champagne	Marcel GESLOT
Coulans sur Gée	Michel BRIFFAULT	St Denis d'Orques	Damien LEVRARD
Coulans sur Gée	Martine DELDALLE	St Denis d'Orques	Annabelle LEMOINE MELAINE
Coulans sur Gée	Anne-Laure BOURGAULT	St Ouen en champagne	Thierry GASNIER
Epineu le Chevreuil	Patrice LEFFRAY	St Pierre des bois	Florent PORTAIS
Fontenay sur Vegre	Jean-Gabriel LIEBERHERR, suppléant Gael GAUTIER	Tassé	Catherine LEMERCIER
Joué en charnie	Régis NOIR	Tassillé	Gaëtan VALLEE
Longnes	Stéphane CRIBIER	Vallon sur Gée	Laurence LEFEVRE
Loué	Anthony MUSSARD	Viré en champagne	Catherine PAULOUIN
Amné en champagne	Gérard JOLY	Loué	Pascale KRAMAROV
Auvers sous Montfaucon	Stéphane BRU	Loué	Bruno LECLERC
A vessé	Daniel RIEUCROS	Loué	Catherine PAINEAU
Brains sur Gée	Paulo BAPTISTA	Maigné	Hervé D'ANDIGNE
Brains sur Gée	Romuald MARTIN	Mareil en champagne	Christophe BUSSON

Absents excusés :

Amné en champagne	Eric HERVE
Coulans sur Gée	Bertrand LE LIJOURS
Crannes en Champagne	Francis COSNET
Fontenay sur Vegre	Gael GAUTIER suppléé par Jean-Gabriel LIEBERHERR
Joué en Charnie	Guillaume LETEIL donne pouvoir à Régis NOIR
Loué	Gueux Linda
Noyen sur Sarthe	Christian GILLES donne pouvoir à Nicolas TOMMERAY
Pirmil	Christian CHOTARD donne pouvoir à Jérémy GALAIS
Poillé sur Vègre	Thierry PAYEN donne pouvoir à Maurice DULUARD
Vallon sur Gée	Dany PARIS

Monsieur le Président vérifie que le quorum est atteint, valide les pouvoirs. Le conseil nomme **Gisèle BERNIER**, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du Procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 juin 2026**
- 2. Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026**
 - a. Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets
 - b. Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
 - c. Résultat de la consultation pour les travaux de la déchetterie à Brain- attribution du marché
- 3. Affaires culturelles**
 - a. Subventions 2026
 - b. Avenant à la convention de mise à disposition d'un espace avec la mairie de Chevillé
- 4. Rapport de la commission économique du 8 septembre 2026**
 - a. Travaux voie douce, sécurisation d'accès et restructuration de la voirie sur la zone des Fourneaux à Brûlon
 - b. Convention SAFER
 - c. Gestion des parcelles agricoles de LBN
 - d. Stratégie de développement de l'Offre de Bâtiments Blancs
 - e. Vente d'une parcelle sur la ZAE à Loué
- 5. Affaires ressources humaines**
 - a. Modification du tableau des emplois et des effectifs - ajustement et créations de postes
- 6. Affaires administration générale**
 - a. Référent déontologue
- 7. Affaires financières**
 - a. FPIC 2026
 - b. Décisions modificatives budgétaires

Retrait du point 4.d de l'ordre du jour :

Le président informe les membres du conseil, qu'en accord avec les 2 vice-présidents en charge de l'économie et des bâtiments infrastructures, le point relatif à la stratégie de développement de l'offre de bâtiments économiques (point 4-d) est retiré de l'ordre du jour.

Ce retrait ne remet pas en cause l'intérêt du sujet. Le dossier nécessite toutefois encore quelques échanges et approfondissements, d'autant que des éléments nouveaux sont intervenus depuis sa préparation.

Il nous paraît donc préférable de prendre le temps de consolider la réflexion afin de présenter au prochain Conseil communautaire une proposition pleinement aboutie et sécurisée.

1- Approbation du Procès-verbal du conseil communautaire du 6 mai 2026

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

☐ **Adoptent** le Procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 juin 2026.

2-Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026

Rapporteur : Catherine LEMERCIER, Vice-présidente en charge de l'environnement

a. Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets

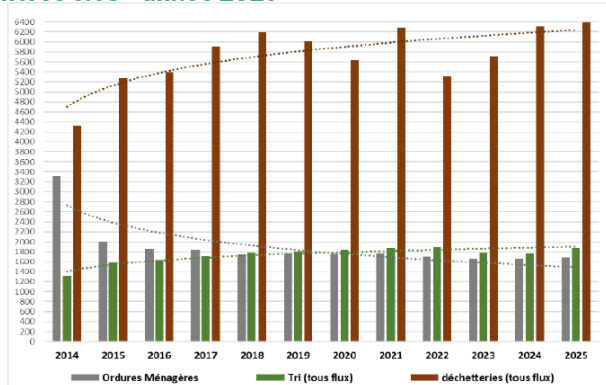
2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026

a) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets



GESTION DES DÉCHETS - RAPPORT ANNUEL 2025

Chiffres clés - année 2025



Ces chiffres démontrent les bons résultats de LBN communauté en matière de tonnages collectés avec **36 kg de moins de DMA** par habitant que la **moyenne nationale** (582kg/habitant- données SINOE)



Année 2025	Tonnage global	Total (kg/hab/an) population (18 226)
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	9 950	546
Ordures Ménagères	1 685	92
Verre	777	43
Emballages Ménagers et Journaux, Revues,	1094	60
Encombrants	1 725	95
Cartons	195	11
Métaux, Ferraille	260	14
Déchets verts	2 055	113
Gravats	1152	63
Déchets d'Equipements Electriques et	205	11
Déchets dangereux	75	4
Mobilier	425	23
BOIS A ET B	300	16
Vêtements	ND	
lampes + piles+ carouches d'imprimantes	4	0.20

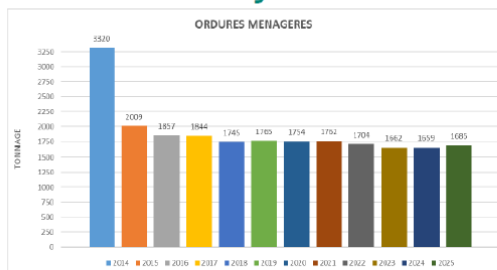
6

2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026

a) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets

GESTION DES DÉCHETS – RAPPORT ANNUEL 2025

Les Ordures Ménagères Résiduelles



Après 2 années à tonnage équivalent, soit 1660 tonnes, il est constaté une **légère hausse de 1.6 % en 2025** avec 1685 tonnes collectées.

PORTE A PORTE collecte en régie depuis le 1^{er} janvier 2022.

Depuis 2020 les tonnages ont baissé de 11.5 %.

Le poids moyen d'un bac collecté en 2025 est de 23 kg contre 28 kg en 2024

APPORT VOLONTAIRE - collecte via un prestataire, Véolia depuis le 1^{er} janvier 2026

Depuis 2020 les tonnages ont augmenté de 90 %.

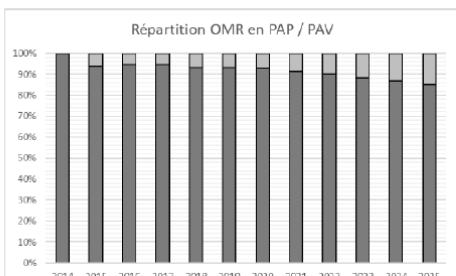
En 2025 19 communes équipées de bornes à contrôles d'accès (4 nouvelles communes équipées en juin 2026, 23 communes au total).

Pour rappel, 4 dépôts sont inclus dans les redevances des usagers en port de porte.

Depuis mars 2025, les badges permettent aussi l'ouverture des barrières de contrôles d'accès des déchetteries.

Le poids moyen d'un dépôt réalisé en 2025 est de 7.6 kg contre 7.3 kg en 2024

ENJEU : Poursuivre le déploiement des bornes ordures

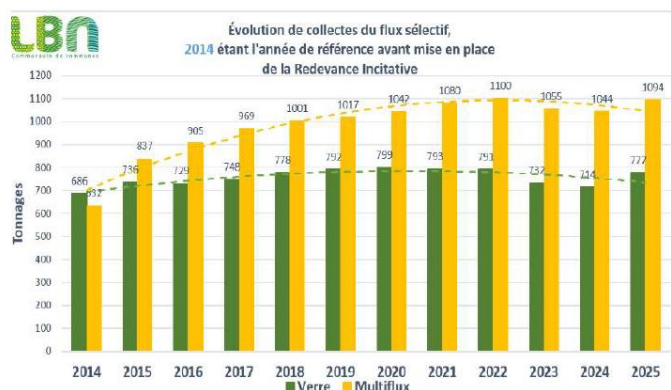


2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026

a) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets

GESTION DES DÉCHETS – RAPPORT ANNUEL 2025

Le tri des Déchets d'Emballages Ménagers, des Journaux, Revues Magazines et du verre



Collecte en apport volontaire via un prestataire, Véolia depuis le 1^{er} janvier 2026.

- 171 colonnes destinées aux multi matériaux (déchets d'Emballages Ménagers (DEM) et aux Journaux Revues Magazines (JRM))
- 66 colonnes destinées au Verre.

Multimatériaux : Après 2 années de baisse, les tonnages ont augmenté + 4.8 % en 2025, soit + 50 tonnes collectées.

Verre : Après 4 années de baisse, les tonnages de verre, ont augmenté de 8.8 % en 2025, soit + 63 tonnes collectées.

En 2025 il a été collecté en moyenne par mois 91 Tonnes de multi matériaux et 65 Tonnes de Verre

ENJEU : Disposer d'espaces propreté de qualité dotés de bornes en bon état.
Lutter contre les refus de tri.

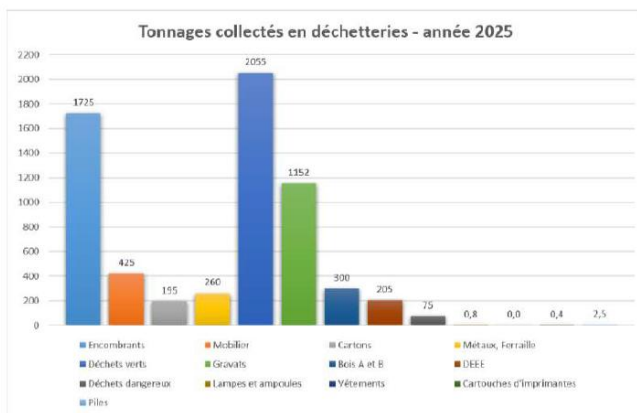


2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026
a) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets



GESTION DES DÉCHETS – RAPPORT ANNUEL 2025

Les apports en déchetteries



Collecte via divers prestataires et Eco organismes

Six déchetteries situées à Brains sur Gée, Brûlon, Chantenay-Villedieu, Loué, Saint Denis d'Orques et Noyen sur Sarthe.

Depuis octobre 2023 trois déchetteries dites « à plat » sont en service sur le territoire ; Brûlon, Loué et Noyen sur Sarthe, une quatrième en 2026, Brains sur Gée.

Au total, en 2025, 6 394 Tonnes de déchets valorisables ou non ont été collectés sur les 6 déchetteries, soit une hausse de 1 % en 1 an.

ENJEU : Construction de la déchetterie à plat à Brains sur Gée



9

2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026
a) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets



GESTION DES DÉCHETS – RAPPORT ANNUEL 2025

Sensibilisation et prévention des déchets



Le 26 juin 2024 le conseil communautaire a délibéré et approuvé son « Plan Local de Prévention des Déchets » (PLPD).

Afin d'atteindre les objectifs nationaux, le PLPD de LBN Communauté comprend 6 axes prioritaires :

- **Axe 1** "Être exemplaire en matière de prévention des déchets"
- **Axe 2** "Sensibiliser les acteurs du territoire et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets"
- **Axe 3** "Lutter contre le gaspillage alimentaire"
- **Axe 4** "Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets"
- **Axe 5** "Augmenter la durée de vie des produits"
- **Axe 6** "Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable"



10

2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026

a) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets

GESTION DES DÉCHETS – RAPPORT ANNUEL 2025

Sensibilisation et prévention des déchets

Pour l'année 2025, les actions de prévention réalisées sont :

- Séquence pédagogique auprès du cycle 3 dans quatre écoles du territoire
- Visite du centre de tri de ValorPole72 avec une classe sensibilisée
- Matinée citoyenne avec le Conseil Municipal des Jeunes de Brûlon
- Vente de composteurs individuels
- Installation de deux composteurs collectifs à « La Cuisine » de Brûlon et sur la commune de Viré-en-Champagne
- Accompagnement aux bons gestes de tri des festivaliers sur A Tout Bout D'Champ



11

2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026

a) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets

GESTION DES DÉCHETS – RAPPORT ANNUEL 2025



Les indicateurs financiers – Résultats des deux sections

En additionnant le résultat d'exploitation et le solde d'investissement, le résultat global 2025 est de 181 673 € et de 429 404 € avec les reports des années passées.

Résultat Ordures Ménagères		Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025
Fonctionnement	Recettes d'exploitation	2 364 255.37 €	2 226 400.14 €	2 308 309.92 €	2 354 629.55 €
	Dépenses d'exploitation	2 203 398.05 €	2 114 950.55 €	2 583 874.62 €	2 252 538.19 €
	Résultat d'exploitation	160 857.32 €	111 449.59 €	-255 564.70 €	102 091.36 €
	Report année n-1	260 984.36 €	220 508.17 €	255 564.70 €	255 564.70 €
	Résultat global de fonctionnement	421 841.68 €	331 955.76 €	-0.00 €	357 656.06 €
Investissement	Recettes d'investissement	454 752.17 €	480 226.22 €	1 287 861.66 €	461 883.87 €
	Dépenses d'investissement	722 628.49 €	238 738.37 €	1 280 027.60 €	382 101.81 €
	Solde d'investissement	-267 876.32 €	241 487.85 €	7 834.06 €	79 582.06 €
	Report année n-1	16 554.41 €	-249 321.91 €	-7 834.06 €	-7 834.06 €
	Résultat global d'investissement	-249 321.91 €	-7 834.06 €	-0.00 €	71 748.00 €
dont Restes à réaliser	Recettes	51 986.40 €			6 287.00 €
	Dépenses	4 000.00 €	68 557.00 €		38 049.60 €
	Solde des restes à réaliser	47 986.40 €	-68 557.00 €	0.00 €	-31 762.60 €
Besoin de financement		-201 335.51 €	-70 391.00 €	-0.00 €	0.00 €
Affectation de résultat		Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	201 335.51 €	76 391.06 €	0.00 €	0.00 €
	002 Report de fonctionnement	220 508.17 €	255 564.70 €	-0.00 €	357 656.06 €
	001 Report d'investissement	-249 321.91 €	-7 834.06 €	-0.00 €	71 748.00 €
	Résultat global	-107 019.00 €	352 937.44 €	-247 730.64 €	181 673.42 €
	Résultat global cumulé	172 519.77 €	324 121.70 €	-0.00 €	429 404.06 €

12

Débats :

Les échanges ont fait ressortir la volonté de **renforcer collectivement la qualité et l'entretien des espaces propreté**, avec l'objectif partagé d'offrir aux usagers des espaces propres, accueillants et mieux intégrés dans leur environnement.

Catherine Lemerancier a notamment souligné l'importance d'une **mobilisation de l'ensemble des maires**, dans une logique de solidarité entre les communes. L'entretien et la qualité des espaces propreté constituent en effet un enjeu collectif qui nécessite l'implication de chacun, au-delà des seules interventions techniques de la Communauté de communes.

Au-delà des seules questions d'entretien, le débat a permis de dégager une approche plus globale : **améliorer la qualité des espaces propreté passe à la fois par une meilleure prestation technique, une surveillance et un suivi renforcés, mais également par la responsabilisation et l'information des usagers.**

L'enjeu est de construire une démarche collective associant **LBN Communauté, les communes, les maires, le prestataire** afin que chacun puisse contribuer à maintenir des espaces propreté qualitatifs et accueillants.

Cette démarche pourrait notamment déboucher sur un **plan d'actions partagé**, permettant de distinguer les actions à court terme (entretien, prestataire, communication) et celles nécessitant une étude complémentaire (vidéosurveillance, suivi des occupants, partenariat avec les propriétaires)

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Considérant le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de LBN Communauté.

Considérant que celui-ci sera transmis au contrôle de légalité ainsi qu'à l'ensemble des communes du Territoire pour présentation aux conseils municipaux

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ☐ **VALIDENT** le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets
- ☐ **AUTORISENT** le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

b. Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026 b) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif



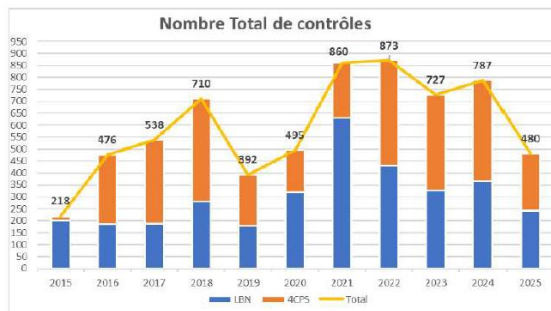
SPANC – RAPPORT ANNUEL 2025



Chiffres clés – année 2025

ANNEE	LBN	4CPS	Total	TENDANCE n-1
2015	202	18	218	
2016	137	289	476	118.3%
2017	188	350	538	13.0%
2018	280	430	710	32.0%
2019	178	214	392	-44.8%
2020	319	176	495	26.3%
2021	633	230	863	74.3%
2022	431	442	873	1.2%
2023	327	400	727	-16.7%
2024	355	422	787	8.3%
2025	242	238	480	-39.0%
Total	3150	3191	6341	

1 technicien
sur le terrain



Le service a travaillé sur le territoire de la 4cps d'octobre 2015 au 31 décembre 2025.

Au total depuis 2016, 6 341 contrôles ont été réalisés.

14

2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026 b) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif



SPANC – RAPPORT ANNUEL 2025



Les contrôles à la demande des usagers

➤ Les contrôles des installations neuves ou réhabilitées

ANNÉE	contrôles de conception				contrôles de bonne exécution des travaux			
	LBN	4CPS	activité globale	TENDANCE n-1	LBN	4CPS	activité globale	TENDANCE n-1
2015	53	5	58		48	2	50	
2016	73	51	124	113.79%	42	36	78	56.00%
2017	56	42	98	-20.97%	57	34	91	16.67%
2018	54	63	117	19.39%	49	47	96	5.49%
2019	38	49	87	-25.64%	45	38	83	-13.54%
2020	45	37	82	-5.75%	45	43	88	6.02%
2021	56	49	105	28.05%	40	37	77	-12.50%
2022	55	50	105	0.00%	56	48	104	35.06%
2023	46	53	99	-5.71%	38	49	87	-16.35%
2024	37	33	70	-29.29%	31	34	65	-25.29%
2025	46	43	89	27.14%	36	44	80	23.08%
Total	506	470	976		439	410	849	

Après 2 années où les projets de travaux ont diminué, nous notons une reprise de l'activité en 2025 avec **+ 27 % sur les contrôles de conception et + 23 % sur les travaux réalisés.**

Depuis 2016, 976 projets ont été déposés et 849 ont été réalisés, soit 87 %.

15

2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026
b) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

SPANC – RAPPORT ANNUEL 2025



Les contrôles à la demande des usagers

➤ Les contrôles pour vente

ANNÉE	diagnostics Immobilier			
	LBN	4CPS	activité globale	TENDANCE n-1
2015	57	9	66	
2016	58	46	104	57.58%
2017	65	78	143	37.50%
2018	74	90	164	14.69%
2019	87	89	176	7.32%
2020	99	74	173	-1.70%
2021	99	97	196	13.29%
2022	65	89	154	-21.43%
2023	57	78	135	-12.34%
2024	43	65	108	-20.00%
2025	80	66	146	35.19%
Total	727	772	1499	

Contrôle obligatoire si le dernier contrôle à plus de trois ans.
Après 3 année de baisse des contrôles pour vente, soit - 45 % depuis 2021, **nous notons une reprise de l'activité en 2025 avec + 35 % en 1 an.**

Depuis 2016, 1 499 contrôles pour vente ont été réalisés.

16

2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026
b) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

SPANC – RAPPORT ANNUEL 2025



Les contrôles périodiques de bon fonctionnement

ANNÉE	contrôles périodiques de bon fonctionnement			
	LBN	4CPS	activité globale	TENDANCE n-1
2015	39	0	39	
2016	13	137	150	284.62%
2017	2	194	196	30.67%
2018	96	200	296	51.02%
2019	4	37	41	-86.15%
2020	128	21	149	263.41%
2021	435	40	475	218.79%
2022	255	254	509	7.16%
2023	186	219	405	-20.43%
2024	253	287	540	33.33%
2025	77	85	162	-70.00%
Total	1449	1474	2923	

La fréquence des contrôles sur LBN est de 10 ans pour les assainissements conformes et 8 ans pour les non conformes.

Sur 204 contrôles planifiés (courriers transmis), 162 ont été réalisés, soit 79 %.

Ceci s'explique notamment par la mise en place de la redevance « absent » qui a eu un impact positif.

Au budget prévisionnel il avait été prévu un total de 55 « absents » sur l'année, au 31/12/2025, seulement 4 absents ont été constaté.

Depuis 2016, 2 923 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés.

17

2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026
b) Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

SPANC – RAPPORT ANNUEL 2025



Les indicateurs financiers – Résultats des deux sections

Le résultat global s'élève à 6 061 € sans remboursement de l'avance de trésorerie.

Le service à une dette de 67 000 € à rembourser au budget principal.

A la clôture de la convention avec la 4CPS un état financier des 2 collectivités a été réalisé.

Un rdv doit être programmé pour solder l'entente. Une première rencontre a déjà eu lieu.

Pour information, LBN a supporté la majorité des charges de fonctionnement de cette entente, ainsi que les dépenses d'investissement.

Résultats du SPANC

		Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025
Fonctionnement	Recettes d'exploitation	129 896.47 €	106 405.17 €	127 848.49 €	72 486.00 €
	Dépenses d'exploitation	143 871.97 €	110 336.28 €	71 896.25 €	68 766.58 €
	Résultat d'exploitation	-13 975.50 €	-3 931.11 €	55 952.24 €	3 719.42 €
	Report année n-1	-38 045.83 €	-52 021.13 €	-55 952.24 €	-55 952.24 €
	Résultat global de fonctionnement	-52 021.13 €	-55 952.24 €	0.00 €	-52 232.82 €
Investissement	Recettes d'investissement	3 866.00 €	2 035.92 €	2 514.04 €	2 341.28 €
	Dépenses d'investissement	0.00 €	365.28 €	69 511.70 €	0.00 €
	Solde d'investissement	3 866.00 €	1 670.64 €	-66 997.66 €	2 341.28 €
	Report année n-1	61 461.02 €	65 327.02 €	66 997.66 €	66 997.66 €
	Résultat global d'investissement	65 327.02 €	66 997.66 €	0.00 €	69 338.94 €
dont Restes à réaliser	Recettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Dépenses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Solde des restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Besoin de financement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Affectation de résultat		Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025
	1099 Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	002 Report de fonctionnement	-52 021.13 €	-55 952.24 €	0.00 €	-52 232.82 €
	001 Report d'investissement	65 327.02 €	66 997.66 €	0.00 €	69 338.94 €
		13 305.89 €			
	Résultat global annuel	-10 109.50 €	-2 260.47 €	-11 045.42 €	6 060.70 €
	Résultat global cumulé	13 305.89 €	11 045.42 €	0.00 €	17 106.12 €

ENJEU : Solder l'entente avec la 4CPS, rencontre à programmer en septembre

18

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu l'article D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que le Président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public SPANC.

Considérant le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public SPANC de LBN Communauté.

Considérant que celui-ci sera transmis au contrôle de légalité ainsi qu'à l'ensemble des communes du Territoire pour présentation aux conseils municipaux.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ☐ **VALIDENT** le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- ☐ **AUTORISENT** le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

c. Résultat de la consultation pour les travaux de la déchetterie à Brain- attribution du marché

2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026 c) Résultat de la consultation pour les travaux de la déchetterie à Brain – attribution du marché

Contexte

La déchetterie de BRAINS SUR GEE a fait l'objet d'un récépissé de déclaration le 18 février 2016.

Il a été envisagé l'extension de cette déchetterie sur le terrain qui jouxte l'actuel site.

Dans ce cadre, en 2022 une démarche a été initiée auprès des services de l'ARS en vue de neutraliser le puits référencé à l'intérieur du site.

En 2025, un nouveau projet a été réalisé sur la partie basse, plus plane, de la parcelle adjacente à la déchetterie.

La mission d'assistance technique a été confiée au cabinet INGERIF

☐ Réalisation du plan TOPO, Avant-Projet, Projet, Déclaration Préalable, Assistance aux contrats de travaux et enregistrement du dossier ICPE pour un montant de 14 350€ HT

Une mission de suivi de chantier (Direction, Exécution des travaux et Assistance aux Opérations de Réception) est proposée par le cabinet INGERIF pour un montant de 17 500€ HT

Lors de la consultation des entreprises, les travaux étaient estimés à 744 165€ HT

Les travaux sont envisagés à partir d'octobre 2026 pour une durée de 5 mois.

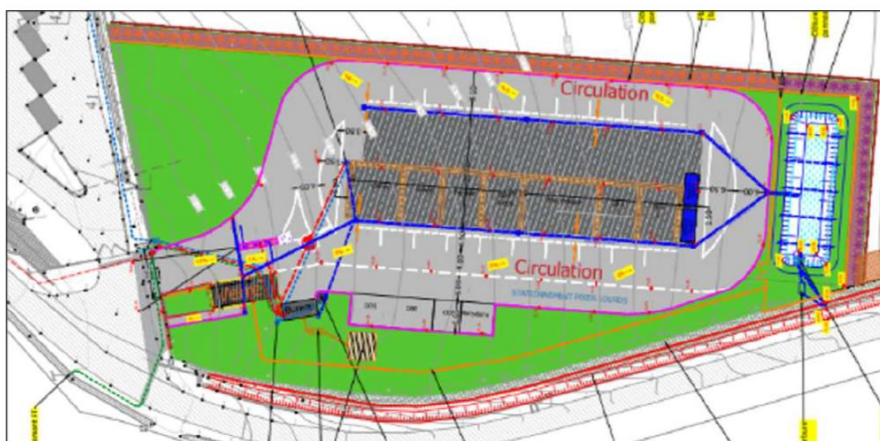
2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026 c) Résultat de la consultation pour les travaux de la déchetterie à Brain – attribution du marché

Plan

- Création d'une déchetterie à Brains-sur-Gée

Procédure de consultation des entreprises

- La consultation des entreprises a été lancée le 15 juillet 2026
- La date de remise des offres a été fixée au 28 août 2026
- La présentation de l'analyse a été programmée le 07 septembre 2026



- Le plan Bornage AIR GEO a été signé par le président le 09/09/2026
- La nouvelle version du dossier d'enregistrement a été reçue semaine 36. Celle-ci est en cours d'analyse pour validation finale

ANALYSE DES CANDIDATURES

2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026 c) Résultat de la consultation pour les travaux de la déchetterie à Brain – attribution du marché

OFFRES RECUES - PRIX

Montant HT de l'estimation : 744 165€

Nom Entreprise	Prix	Variante 1	Variante 2	Différence Estimatif - Offre	Total 40 points
LUC DURAND	607 838,50€			- 136 326,50€	31,33
COLAS	522 214,75€	507 404,75€	511 464,75€	-236 760,25€	37,53
COSNET	712 859,24€			-31 305,76€	26,71
TLTP	506 460,31€	476 026,56€*		-237 704,69€	37,60
EIFFAGE	622 205,94€			-121 959,06€	30,60
EUROVIA	566 354,90€			-177 810,10€	33,62
CHAPRON	524 874,85€			- 219 290,15€	36,28
PIGEON TP	610 236,33€	564 082,71€		-180 082,29€	33,76
TRIFFAULT	618 904,15€			-125 260,85€	30,77

2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026

c) Résultat de la consultation pour les travaux de la déchetterie à Brain – attribution du marché

ANALYSE – COMMISSION CONSULTATIVE

La commission de suivi des marchés s'est réunie le lundi 06 juillet à 16h30

AVIS de la Commission :

Considérant que l'entreprise TLTP présente l'offre la mieux disante avec sa variante aux vues des critères du règlement de consultation

- La Commission à retenue l'entreprise TLTP

2- Rapport de la commission Environnement du 7 juillet 2026

c) Résultat de la consultation pour les travaux de la déchetterie à Brain – attribution du marché

Suivi du tableau financier de l'opération

		Plan Financement validé 2025	BP 2026	Analyse des offres (09/2026)
ETUDES		17 220,00 €	47 880,00 €	38 820,00 €
Maîtrise d'œuvre faisabilité	Ingerif	17 220,00 €	47 880,00 €	17 220,00 €
Maîtrise d'œuvre suivi	Ingerif			21 000,00 €
Etude Filière	Ingerif			600,00 €
TRAVAUX		707 112,00 €	775 606,00 €	607 752,37 €
Aménagement de la déchetterie		707 112,00 €	775 606,00 €	607 752,37 €
DIVERS		35 200,00 €	35 200,00 €	10 000,00 €
Révisions, divers...				10 000,00 €
Frais Bornage	Air Géo			3 000,00 €
Achat terrain + Frais notaire		35 200,00 €	35 200,00 €	35 200,00 €
TOTAL TTC		759 532,00 €	858 686,00 €	656 572,37 €
RECETTES				
FCTVA		124 593,63 €	140 858,85 €	107 704,13 €
DETR / DSIL	Etat	187 128,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL RECETTES		311 721,63 €	240 858,85 €	207 704,13 €
RESTE A CHARGE LBN		447 810,37 €	617 827,15 €	448 868,24 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Considérant la consultation d'appel d'offre lancée le 15 juillet 2026,

Considérant la présentation de l'analyse des offres et du suivi financier,

Vu l'avis favorable des membres de la commission consultative du 07 septembre 2026,

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ☐ **VALIDENT** l'attribution du marché à l'entreprise TLTP, dans le cadre de la construction de la déchetterie de Brains-sur-Gée sur Gée selon l'analyse et le tableau budgétaire présenté, pour un montant de 506 460.31€
- ☐ **AUTORISENT** le Président à signer les marchés, les avenants éventuels et tous les documents inhérents au présent dossier

3-Affaires culturelles

Rapporteur : Catherine PAULOUIN, Vice-présidente en charge de la culture

a. Subventions 2026

3- Affaires culturelles b)- Subventions 2026



Conformément au budget alloué aux associations pour l'exercice 2026 et voté en Conseil Communautaire (Délibération 11 février 2026), une enveloppe de 3 000 € a été prévue pour les demandes « extraordinaires ».

Celles-ci concernent 2 associations dont les demandes sont les suivantes :

- Association « **Mémoire et sauvegarde du patrimoine** » de Vallon-sur-Gée pour leur 1^{er} festival « MédiéVallon » le 19 septembre 2026,

- Association « **Orchestre de la Vègre** » de Loué/Brûlon pour leur festival « Rencontres en Harmonie », le 13 septembre 2026.



Montants demandés à LBN Communauté :

- MédiéVallon : 2.000 €
- Orchestre d'harmonie de la Vègre : 2.000 €

3- Affaires culturelles b)- Subventions 2026

MÉDIÉ'VALLON // FÊTE MÉDIÉVALE qui a pour but de divertir la population sarthoise dans un cadre médiéval.

Les objectifs sont :

- **Culturels** (personnages existants, us et coutumes de l'époque),
- **Patrimoniaux** (mise en valeur du patrimoine ancien de la commune, leur usage ancestral),
- **Ludiques** (jeux type Cluedo géant ou escape game),

Entrée payante : 3 € // Gratuit pour les moins de 10 ans // 20 € pour le banquet du soir

Ce Festival a également pour objectif de devenir un rendez-vous annuel avec chaque année une époque différente du moyen-âge afin d'assurer une nouvelle aventure, de nouvelles découvertes à chaque édition.



DEPENSES		RECETTES	
Achats de tissu et accessoires pour costumes Bénévoles	1 500 €	Subvention communale	2 000,00 €
Prestataires pour animations	5 200 €	Droits de place exposants marché (25 à 35 € par exposant)	950,00 €
Sonorisation et lumière	2 950 €	Droit d'entrée de l'événement calculé sur 1500 visiteurs à 3€ l'entrée -10 ans gratuit	4 500,00 €
Location de structures, et de sanitaires, urinoirs mobiles	1 800 €	Sponsors (Dons, Partenariats, Encarts publicitaires dans le livret de l'événement)	2 000,00 €
Achats de matériel pour fabrication de structures et décorations	3 200 €	Recettes d'animations menées en amont dans l'année (Loto, Tombola etc.)	1 000,00 €
Alimentaire, Boissons et ingrédients pour buvettes/banquet du soir	8 500 €	Recettes des buvettes et du Banquet (dont 200 couverts à 20€ pour le banquet du soir)	12 500,00 €
Location de Barnum en complément de ceux possédés (80€ par barnum environ)	800 €	Subvention de la communauté de communes	2000
Nuitées en hotel d'intervenants	500 €	Subvention Cantonale	
Service de secours	500 €	Subvention Régionale	
		Subvention Européenne	
Total Prévisionnel Dépenses	24 950 €	Total prévisionnel Recettes	24 950,00 €



3- Affaires culturelles b)- Subventions 2026

RENCONTRES EN HARMONIE // Festival qui réunit 5 harmonies de LBN Communauté et des alentours et un groupe professionnel 'Métro Combo'.

Les 5 harmonies sont les suivantes :

- Orchestre de la Vègre
- Harmonie Noyen sur Sarthe
- Harmonie Le Bailleul Villaines
- Orchestra Spay
- Harmonie municipale de la Flèche

Les objectifs sont :

- **Culturels** : participer à la vie culturelle de LBN Communauté, permettre à des musiciens amateurs de rencontrer, travailler et jouer avec des musiciens professionnels, promouvoir la musique afin de donner envie aux plus jeunes de la pratiquer ;
- **Créer du lien** entre les musiciens et entre les associations ;
- **Offrir** un événement familial et intergénérationnel.

Entrée gratuite

CHARGES		PRODUITS	
Compte 60 - Achats	5490	Compte 70 - Prestations / vente de produits	1800
Prestation (groupe)	2600	Ventes buvettes et repas	1800
Alimentation, boissons	2890		
Compte 61 - Services extérieurs	750	Compte 74 - Subventions	5225
Locations	750	LBN	2000
		Fédération musicale de la Sarthe	800
Compte 62 - Autres services extérieurs	810	DRAC	825
Sacem	460	Mairie de Loué	800
Frais de déplacements	200	Crédit Mutuel	800
Communication	150		
Compte 64 - Charges de personnel	850	Compte 75 - Autres produits	825
Salaire chargé	850	Dons- mécénat	875
TOTAL	7900	TOTAL	7900



3- Affaires culturelles b)- Subventions 2026



Avis de la commission

- Médié'Vallon : 2.000 €
- Orchestre d'harmonie de la Vègre : 1.000 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu la proposition de la Commission Culture et Patrimoine réunie le 9 juillet 2026,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ **ATTRIBUENT** une subvention à l'association « Médié'Vallon » pour un montant de 2000€
- ☐ **ATTRIBUENT** une subvention à l'association « Orchestre de la Vègre » pour un montant de 1000€
- ☐ **AUTORISENT** le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

b. Avenant à la convention de mise à disposition d'un espace avec la mairie de Chevillé

3- Affaires culturelles

a)- Avenant à la convention de mise à disposition d'un espace avec la mairie de Chevillé

1. Nouveaux tarifs des loyers de Chevillé (École des Arts)

Vu la convention signée le 1^{ER} juillet 2024 avec la commune de Chevillé pour les besoins d'un espace pour l'atelier peinture,

Considérant que le loyer initial comprend le coût des fluides et que ceux-ci ont été sous évalués lors de la signature de la convention, M. le Maire de Chevillé souhaite **opérer un ajustement des loyers, de 80€ à 260€, afin de se rapprocher au plus près du coût réel des consommations.**

Convention 2024 - 2026

Loyer = 80€



Convention 2026 - 2028

Loyer = 260 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ **VALIDENT** la nouvelle convention d'utilisation de locaux mis à disposition par la mairie de Chevillé pour les besoins de l'École des Arts 2026 / 2028
- ☐ **VALIDENT** le montant des loyers, fixé à 260€/mois, à compter du 1er septembre 2026
- ☐ **AUTORISENT** le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

4-Rapport de la commission économique du 8 septembre 2026

Rapporteur : Jean-Louis MORICE, Vice-président en charge de l'économie-emploi

a. Travaux voie douce, sécurisation d'accès et restructuration de la voirie sur la zone des Fourneaux à Brûlon

a. Travaux voie douce à Brûlon

Contexte

Il existe actuellement une voie douce qui relie le centre bourg de Brûlon à l'entrée de la ZAE des Fourneaux.

Historique

2023

Pour permettre aux salariés d'accéder à la zone à vélo et/ou de pouvoir se rendre le midi au centre-bourg, le Conseil communautaire du 29 novembre 2023 a validé le projet d'une extension de la voie douce.

2024

Le Conseil communautaire du 18 septembre 2024 valide le lancement de l'étude et La mission d'aménagement a été confiée au cabinet INGERIF pour un montant de 2 100 €HT.

2025

Février : compte tenu de l'extension de la zone des Fourneaux due à l'agrandissement des entreprises FEMILUX et MULTILAQUE, les élus se sont rendus sur la zone avec le cabinet INGERIF le lundi 26 février afin de revoir le plan de sécurisation de la zone.

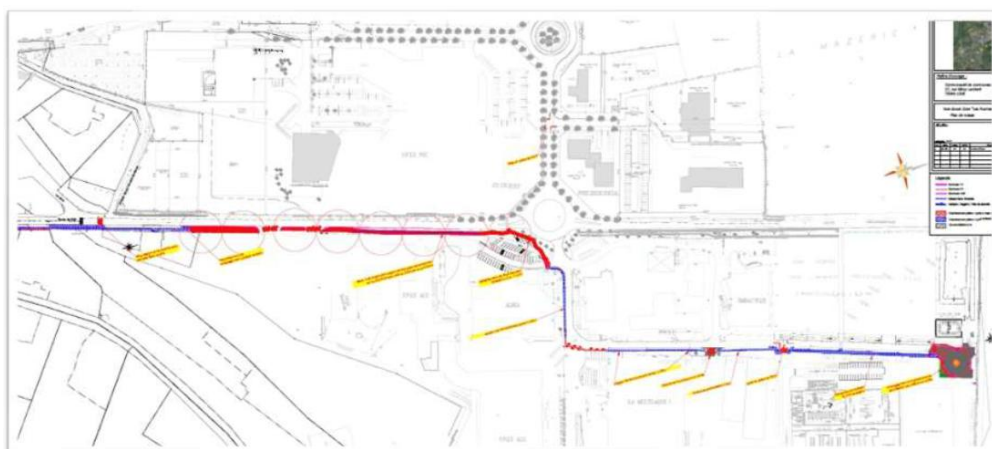
Mars : les membres de la commission acceptent le report du projet de liaison douce au Budget 2025

Octobre : transmission au département de la Sarthe pour avis

Novembre : le projet est situé sur une route à grande circulation, le Département demande des ajustements et l'avis de la préfecture.

a. Travaux voie douce à Brûlon

Plan



Liaison douce existante

Liaison douce à créer

a. Travaux voie douce à Brûlon | Marché (1/2)

Objet du marché

Le marché porte sur l'ensemble des travaux nécessaires à la création d'une voie douce et à la sécurisation d'accès à la zone des Fourneaux à Brûlon

L'opération est ouverte en prenant en compte les tranches suivantes :

- **Tranche Ferme** : installation, préparation / Giratoire rue Louis Rustin / Voie douce et sécurisation intérieure ZAC des Fourneaux / Raccordement ZAC des Fourneaux au chemin de la Croix des Sommes / Sécurisation rue André Mary et rue Henri Vallée
- **Tranche conditionnelle 1** : éclairage
- **Tranche conditionnelle 2** : reprise de chaussée rue Amédée Bollée

Analyse des offres

La commission de suivi des marchés s'est réunie le lundi 6 juillet 2026.

La présentation de l'analyse des offres a été effectuée par INGERIF ; il a été proposé de retenir l'offre suivante :

CHOIX 2: TRANCHE FERME + TRANCHE CONDITIONNELLE 1 et 2

LOT 1	Estimation HT	OFFRE MIEUX DISANTE : Variante COLAS				Montant HT des offres reçues				
		Montant HT	Montant TTC	Comparatif estimation		LUC DURAND	PIGEON TP	COLAS	COLAS VARIANTE 1+2	
BASE	289 470,00 €	260 951,10 €	313 141,32 €	-10%		281 439,50 €	292 540,26 €	278 792,10 €	260 951,10 €	
RANG						3	5	2	1	
									292 071,40 €	277 005,00 €

Observations :

L'entreprise COLAS présente l'offre la mieux disante avec sa variante aux vus des critères du règlement de consultation. Nous vous proposons donc de retenir cette offre.

a. Travaux voie douce à Brûlon | Modification budgétaire

Le Budget prévisionnel 2026 nécessite un ajustement de crédits.

Concernant les travaux prévus, les candélabres situés le long de la future voie douce et situés en bordure du parking de l'entreprise FPÉE devraient permettre d'assurer l'éclairage et ne pas engager de travaux/frais d'éclairage dans l'actuelle opération, soit une économie de **36 325,20 HT**.

Choix 1 : avec travaux d'éclairage

Nécessite d'augmenter la ligne budgétaire de **68 684,62€ HT**

Choix 2 : sans travaux d'éclairage

Nécessite d'augmenter la ligne budgétaire de **32 359,42€ HT**

AVIS DE LA COMMISSION

Valide le choix n°1 qui nécessite une augmentation de crédits du budget prévisionnel 2026 pour un montant de **68 684,62€ HT**

a. Travaux voie douce à Brûlon | Modification budgétaire

Données financières

		Plan Financement validé 2025	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026	Analyse des offres	DM
ETUDES		2 900,00 €	7 000,00 €	2 400,00 €	10 000,00 €	13 500,00 €	3 500,00 €
AMO	LBN Communauté						
Maîtrise d'œuvre faisabilité	Ingerif	2 900,00 €	7 000,00 €	2 400,00 €	10 000,00 €	2 100,00 €	7 900,00 €
Maîtrise d'œuvre Complète	Ingerif					11 400,00 €	11 400,00 €
Géomètre							
TRAVAUX		272 950,00 €	308 600,00 €	- €	205 766,48 €	260 951,10 €	55 184,62 €
Voirie		272 950,00 €	308 600,00 €		205 766,48 €	223 157,90 €	17 391,42 €
Eclairage						36 325,20 €	36 325,20 €
Enrobé Armée Bollée						1 468,00 €	1 468,00 €
DIVERS		- €	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
Toxes, révisions, raccordements...			10 000,00 €			10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL HT		275 850,00 €	325 600,00 €	2 400,00 €	215 766,48 €	284 451,10 €	68 684,62 €
RECETTES							
	Etat	100 000,00 €	100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	- €
CTR	Région	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES		100 000,00 €	100 000,00 €	- €	100 000,00 €	100 000,00 €	- €
RESTE A CHARGE LBN		175 850,00 €	225 600,00 €	2 400,00 €	115 766,48 €	184 451,10 €	68 684,62 €

Lors du rapport budgétaire 2025, le projet de voie douce a été inscrit comme suit au budget prévisionnel 2026 :

- Études : 10 000€
- Travaux : 205 766,48 €

Il est apparu, peu avant l'analyse des offres, que le montant inscrit par les services au BP était erroné et que le montant qui aurait dû être imputé est :

- Études : 13 500€
- Travaux : **270 951,10€**

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu l'avis favorable de la commission de suivi des marchés,

Vu l'avis de la commission développement économique et emploi,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ **VALIDENT** l'attribution du marché à l'entreprise COLAS avec les tranches conditionnelles pour un montant de 260 951,10 €.
- ☐ **VALIDENT** l'augmentation de crédit du budget prévisionnel 2026 pour un montant de 68 684.62HT et son inscription au budget
- ☐ **AUTORISENT** le Président à signer le marché, les avenants éventuels et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

b. Convention SAFER

b. Convention SAFER | Avenant



AVIS DE LA COMMISSION

Valide l'avenant à la convention qui propose la prorogation de la convention SAFER-LBN jusqu'au 31 décembre 2027.

La convention

Conclue entre LBN Communauté et la SAFER Pays de la Loire a pris effet en juillet 2022 et s'est achevée le 31 décembre 2025.

Elle comprend :

1. Un abonnement à la veille et à l'observation foncière via le site VIGIFONCIER pour un forfait annuel de 2 500€ HT.
2. Un cahier d'interventions optionnelles dont :
 - Une évaluation foncière nécessaire à une acquisition d'un bien
 - Le portage foncier : achat temporaire de terres agricoles pour aider et préserver l'exploitation.
 - La SAFER se porte garante comme négociateur entre un potentiel acheteur et les propriétaires
 - À la demande de LBN, la SAFER achète des terrains pour constituer une « réserve foncière »
 - La SAFER peut effectuer une gestion temporaire des biens acquis par la LBN. (p.16)

Proposition

Valider l'avenant à la convention (durée) transmis par la SAFER.

Cet avenant propose la prorogation de la convention jusqu'au 31/12/2027 pour un montant annuel inchangé de 2 500 € HT

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Considérant le projet d'avenant proposé,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique et emploi,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par un vote :

- **47 Pour**
- **1 Contre**

- ☐ **VALIDENT** l'avenant à la convention proposant la prorogation de la convention SAFER-LBN jusqu'au 31 décembre 2027
- ☐ **AUTORISENT** le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

c. Gestion des parcelles agricoles de LBN

c. Gestion des parcelles agricoles de LBN Communauté

Contexte

LBN est propriétaire de 10 parcelles agricoles exploitées par 5 agriculteurs :

- 2 parcelles sont sous Convention de Mise à Disposition avec la SAFER.
- 8 parcelles n'ont aucun bail rural

Pour ces 8 parcelles, chaque année, LBN facture aux 4 agriculteurs exploitants un montant pour l'herbe récoltée ; ce lien financier crée de facto un droit au bail (selon Juristes et SAFER).

De plus, le fait de facturer l'herbe récoltée ne correspond à aucun cadre légal.

Évolution de la gestion

Pour être en conformité, LBN peut soit :

- Conclure un bail rural (Bail à ferme) > Cette solution ne répond pas aux attentes de LBN
Durée minimale de 9 ans (ne permet pas de récupérer rapidement la parcelle en cas de besoin)
- Convention de mise à disposition gérée par la SAFER
Conclu pour une durée fixe intégrant une clause annuelle de revoyure qui permet en cas de besoin à LBN de récupérer sa parcelle (durée de la procédure : 7 mois)
Cette convention entraînera une négociation avec les agriculteurs, car elle est moins favorable que le droit au bail.
- La redevance estimée si l'ensemble des parcelles LBN passait sous convention SAFER est de 569 €

c. Gestion des parcelles agricoles de LBN Communauté

Suivi financier 2025

Commune	Exploitant	Parcelle	Superficie (m²)	Vente Herbe ou Redevance
Brûlon La Loge	ROUILLARD	ZM 20	8 268	85,00 €
Joué-en-Charnie La Rétière	PADOIS	YB 30 + YB 35	66 028	600,00 €
	CMD SAFER (M. Huart)	YB 4 + YB 45	53 456	287,28 €
Chantenay-Villedieu	GAEC BEAUCHENE	YB 87 + YB 89 + YB 132 + YB 134	30 499	393,00 €
	Loïc HOPPIN	ZB 100	9 467	122,00 €

*Versement par la SAFER

AVIS DE LA COMMISSION

- Valide la délégation de la gestion à la SAFER de l'ensemble des parcelles agricoles de LBN Communauté via une Convention de mise à disposition

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu l'avis favorable de la commission développement économique et emploi,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ **VALIDENT** la délégation à la SAFER de la gestion de l'ensemble des parcelles agricoles de LBN Communauté via une convention de mise à disposition
- ☐ **AUTORISENT** le Président à signer la dite convention et ses avenants éventuels et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

e. Vente d'une parcelle sur la ZAE à Loué

e. Vente parcelle ZAC Les Bâtes | Loué



Contexte

Monsieur LECOQ, propriétaire du Garage automobile LECOQ à Loué, souhaite déménager son activité du 13 rue de Verdun à la ZAE Les Bâtes. Pour ce faire, il souhaite acquérir les parcelles Z0 249 (en ocre sur le plan)

Projet de vente

La superficie de la parcelle est de 2 591 m² soit un prix de vente à 6€/m² de 15 546€ HT

Il est proposé à la commission :

De valider la signature avec Monsieur LECOQ d'un engagement d'achat/vente de la parcelles Z0 249

AVIS DE LA COMMISSION

Valide la signature avec M. LECOQ

d'un acte d'engagement achat-vente pour la parcelle Z0 249

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu l'avis favorable de la commission développement économique et emploi,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ **VALIDENT** la vente de la parcelle Z0 249 située sur la commune de Loué, à M. LECOQ ou à sa société, pour la somme de 15 546€,
- ☐ **DELEGUENT** au bureau la finalisation de cette vente,
- ☐ **AUTORISENT** le Président ou son vice-président à signer l'acte de vente et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

5- Affaires ressources humaines

Rapporteur : Daniel COUDREUSE, Président

a. Modification du tableau des emplois et des effectifs - ajustements et créations de postes

5- Affaires ressources humaines

a) Modification du tableau des emplois et des effectifs – ajustement et créations de postes

Préambule:

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la démission des représentants du personnel et de l'absence actuelle de Comité Social Territorial (CST), les avis de cette instance ne pourront pas être recueillis avant le renouvellement des représentants du personnel à l'issue des élections professionnelles prévues le 10 décembre 2026. Or, toute suppression de poste nécessite obligatoirement la consultation préalable du CST, contrairement à la création d'emploi qui peut être décidée sans cet avis. Une modification du temps de travail d'un agent nécessite de supprimer le poste existant puis de créer un nouvel emploi correspondant à la nouvelle quotité de travail.

Dans ce contexte exceptionnel, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la création des emplois correspondant aux besoins identifiés. Les suppressions des postes d'origine seront soumises ultérieurement à l'avis du CST dès sa reconstitution à l'issue des élections professionnelles puis valider par le conseil communautaire.

5- Affaires ressources humaines

a) Modification du tableau des emplois et des effectifs – ajustement et créations de postes

Service Environnement – Modification du temps de travail d'un poste existant

L'agent chargé du suivi administratif est sur le départ de la collectivité. Cet agent complète son temps avec la mairie de St Christophe en Champagne. Monsieur le Maire ne souhaite pas poursuivre ce partenariat. C'est la raison pour laquelle il est proposé d'augmenter le temps de travail à temps complet soit 35 heures hebdomadaires, contre 28 heures actuellement.

Cette évolution répond aux besoins identifiés du service environnement, ce qui permet en plus de renforcer la continuité de l'accueil général en intégrant cette mission dans les fonctions de l'agent recruté.

Elle permet également de consolider l'attractivité du poste proposé et à sécuriser le recrutement sur une fonction stratégique pour le bon fonctionnement du service, compte tenu des responsabilités exercées et des enjeux qui lui sont associés.

Le nouveau poste sera ouvert dans le cadre d'emplois de la filière administrative, en catégories B et C, afin de permettre à la collectivité de disposer d'une plus grande souplesse dans le recrutement et de rechercher un profil correspondant au mieux aux missions et aux besoins du service.

5- Affaires ressources humaines

a) Modification du tableau des emplois et des effectifs – ajustement et créations de postes

Pôle Social Service à la personne - Création d'un poste de direction pour un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Dans le cadre de son projet politique Petite Enfance, LBN Communauté travaille sur la création de 4 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (première validation en juin 2022).

En 2026, la construction de la Micro-crèche de Coulans sur Gée a pu démarrer, la fin des travaux étant prévue en Mars 2027, l'ouverture est programmée pour le mois de juin 2027.

Considérant cette date d'ouverture fixée, les exigences réglementaires liées à l'ouverture d'une structure petite enfance impliquent que la direction de l'établissement soit recrutée en amont pour travailler le projet d'établissement et organiser les démarches, la communication et les commissions. Dans ce contexte, il est important de créer le poste de direction dès maintenant afin de lancer un recrutement pour respecter les délais réglementaires et permettre une ouverture sereine.

Il est donc proposé la création d'un poste de directeur/trice d'établissement d'accueil du jeune enfant à 35h à compter du 1^{er} novembre 2026. Le nouveau poste sera ouvert dans le cadre d'emplois de la filière médico-sociale, en catégorie A ouvert au grades suivants :

- Educateurs et éducatrices territoriaux de jeunes enfants (catégorie A, filière Sociale)
- Puériculteurs et puéricultrices territoriaux (catégorie A, filière Médico-sociale)
- Cadres territoriaux de santé (catégorie A, filière Médico-sociale).

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu l'avis favorable des membres du bureau réunis le 7 septembre 2026,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ **VALIDENT** la création d'un poste de Chargé de gestion administrative du service environnement à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 4 octobre 2026
- ☐ **VALIDENT** l'ouverture de ce poste aux cadres d'emplois de la filière administrative relevant des catégories B et C ;
- ☐ **VALIDENT** la création d'un poste de directeur/trice pour un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1er novembre 2026
- ☐ **VALIDENT** l'ouverture de ce poste aux cadres d'emplois de la filière médico-sociale relevant des catégories A ;
- ☐ **AUTORISENT** à défaut de recrutement d'un fonctionnaire, le recours à un agent contractuel, **conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;**
- ☐ **DISENT** que les crédits seront inscrits au budget
- ☐ **DONNENT** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

6- Affaires Administration générale

Rapporteur : Daniel COUDREUSE, Président

a. Référent déontologue

6- Affaires administration générale a) Référent déontologue

Outre la mission de conseil, le référent déontologue assure une fonction de sensibilisation auprès des élus pour prévenir les risques auxquels ils s'exposent ou exposent leur collectivité. Référent de proximité, chaque élu local doit ainsi pouvoir le saisir rapidement en cas d'interrogation ou de doute le concernant personnellement relatif à l'application des principes posés par la charte de l'élu local. Le référent déontologue est soumis au respect du secret professionnel et à l'exigence de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Modalités de mise en place:

- la saisine du « référent déontologue élu » sera ouverte à chaque membre de l'assemblée, pour une question le concernant. Étant rappelé que le nombre de membres de l'assemblée délibérante est de 53
- Cette saisine pourra intervenir selon l'une des modalités suivantes :
 - Par courrier postal adressé au Référent déontologue
 - Par un formulaire de saisine via mail
- les réponses seront formulées par écrit à l'élu ayant formulé la demande, et le « référent déontologue élu » pourra être amené à le contacter pour solliciter des précisions utiles à l'instruction de sa demande. Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.
- Le référent déontologue exercera ses missions en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne pourra pas recevoir d'injonctions extérieures.
- la rémunération du Référent correspondra à une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier conformément à l'arrêté du 2 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la collectivité.



52

6- Affaires administration générale a) Référent déontologue

Vu le CGCT, notamment son article L1111-14

Vu le décret n°2026-380 du 15 mai 2026 relatif au référent déontologue de l' élu local

Considérant que les articles L1111-13 et L 1111-14 du CGCT prévoient que chaque élu local devra être en mesure (...) de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local,

Considérant qu'il convient de nommer un nouveau référent déontologue pour la durée du nouveau mandat,

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;
Vu l'avis favorable des membres du bureau réunis le 7 septembre 2026,

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le CGCT, notamment son article L1111-14

Vu le décret n°2026-380 du 15 mai 2026 relatif au référent déontologue de l' élu local

Considérant que les articles L1111-13 et L 1111-14 du CGCT prévoient que chaque élu local devra être en mesure (...) de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local,

Considérant qu'il convient de nommer un nouveau référent déontologue pour la durée du nouveau mandat,

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes

Vu l'avis favorable des membres du bureau réunis le 7 septembre 2026,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ **DESIGNENT** M. Jean-Marie BRIGANT, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à Le Mans Université et membre du laboratoire THEMIS-UM référent déontologue des élus, jusqu'à l'expiration du mandat 2026-2032.
- ☐ **PRECISENT** que la saisine du « référent déontologue élu » sera ouverte à chaque membre de l'assemblée, pour une question le concernant ; étant rappelé que le nombre de membres de l'assemblée délibérante est de 53
- ☐ **PRECISENT** que cette saisine pourra intervenir selon l'une des modalités suivantes :
 - Par courrier postal adressé au Référent déontologue
 - Par un formulaire de saisine via mail
- ☐ **PRECISENT** que les réponses seront formulées par écrit à l' élu ayant formulé la demande, et que le « référent déontologue élu » pourra être amené à le contacter pour solliciter des précisions utiles à l'instruction de sa demande. Le référent communiquera l'avis à l' élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.
- ☐ **PRECISENT** que le référent déontologue exercera ses missions en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne pourra pas recevoir d'injonctions extérieures.
- ☐ **PRECISENT** que la rémunération du Référent correspondra à une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier conformément à l'arrêté du 2 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la collectivité.

7- Affaires financières :

Rapporteur : Daniel COUDREUSE, Président

a. FPIC 2026

Fonctionnement du FPIC

Définition : Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Objectifs : Réduire les disparités de ressources entre les collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

Trois modes de répartition :

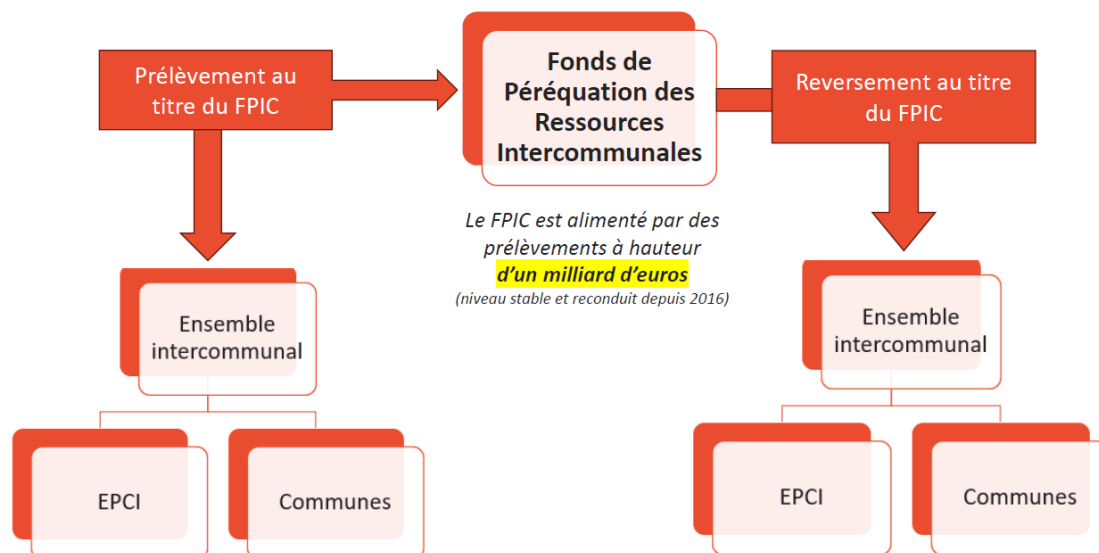
Ce fond

- 1) La répartition dite de « droit commun », correspondant aux données présentées ci-après ;
- 2) Répartition à la majorité des 2/3. Cette répartition doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% du montant de droit commun ;
- 3) Répartition « dérogatoire libre ». Définition libre de la répartition, avec délibération à l'unanimité du conseil communautaire ou bien à la majorité des 2/3 avec approbation des conseils municipaux.

Depuis la mise en place du dispositif, le choix de LBN Communauté s'est toujours porté sur la répartition dite de droit commun.



Fonctionnement du FPIC



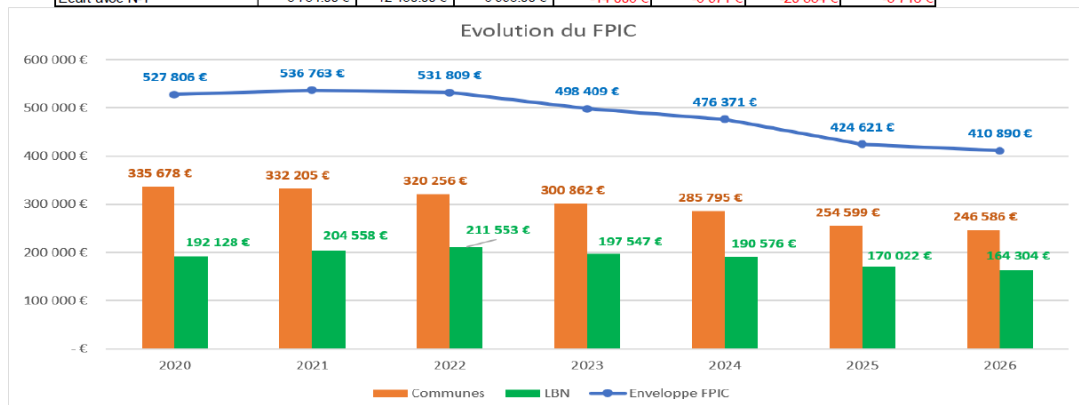
Répartition de droit commun

En 2026 pour l'ensemble intercommunal : une enveloppe globale en diminution de 3.23% soit une baisse du fonds de 13 731 €.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Enveloppe FPIC	527 806 €	536 763 €	531 809 €	498 409 €	476 371 €	424 621 €	410 890 €
Variation du FPIC	2.98%	1.70%	0.92%	-6.28%	-4.42%	-10.86%	-3.23%
Ecart avec N-1	15 284 €	8 957 €	-4 954 €	-33 400 €	-22 038 €	-51 750 €	-13 731 €

Répartition de droit commun

Communes	335 678 €	332 205 €	320 256 €	300 862 €	285 795 €	254 599 €	246 586 €
Ecart avec N-1	9 530 €	-3 473 €	-11 949 €	-19 394 €	-15 067 €	-31 196 €	-8 013 €
LBN	192 128 €	204 558 €	211 553 €	197 547 €	190 576 €	170 022 €	164 304 €
Ecart avec N-1	5 754.00 €	12 430.00 €	6 995.00 €	-14 006 €	-8 971 €	-20 554 €	-5 718 €



Détail pour les communes

Pour les communes : une enveloppe qui passe de 254 599 € à 246 586 € soit une baisse de 8 013 € (-11%). Ce % est identique à celui de l'année dernière.

Communes	2024	2025	2026	Ecart avec n-1	Evolution
Amné en Champagne	11 337 €	10 180 €	9 997 €	-183 €	-1.80%
Auvers Sous Montfaucon	4 133 €	3 781 €	3 762 €	-19 €	-0.50%
Avéssé	6 023 €	5 130 €	5 106 €	-24 €	-0.47%
Brains sur Gée	15 645 €	13 918 €	12 990 €	-928 €	-6.67%
Brulon	17 632 €	15 531 €	15 175 €	-356 €	-2.29%
Chantenay-Villedieu	14 032 €	12 677 €	12 230 €	-447 €	-3.53%
Chassillé	4 575 €	4 127 €	3 906 €	-221 €	-5.35%
Chemiré en Charrie	3 941 €	3 567 €	3 410 €	-157 €	-4.40%
Chevillé	6 666 €	5 969 €	5 773 €	-196 €	-3.28%
Coulans sur Gée	24 006 €	21 582 €	20 801 €	-781 €	-3.62%
Crannes en Champagne	5 748 €	5 130 €	5 012 €	-118 €	-2.30%
Epineu le Chevreuil	5 140 €	4 389 €	4 131 €	-258 €	-5.88%
Fontenay sur Vègre	5 589 €	4 930 €	4 605 €	-325 €	-6.59%
Joué en Charrie	8 695 €	7 493 €	7 413 €	-80 €	-1.07%
Longnes	5 195 €	4 373 €	4 049 €	-324 €	-7.41%
Loué	25 284 €	23 259 €	23 652 €	393 €	1.69%
Maigné	5 066 €	4 247 €	3 949 €	-298 €	-7.02%
Mareil en Champagne	6 663 €	5 765 €	5 532 €	-233 €	-4.04%
Noyen sur Sarthe	42 063 €	36 837 €	34 543 €	-2 294 €	-6.23%
Pimil	8 332 €	7 828 €	8 192 €	364 €	4.65%
Poitlé sur Vègre	10 518 €	9 584 €	8 921 €	-663 €	-6.92%
St Christophe en Champagne	3 926 €	3 650 €	3 539 €	-111 €	-3.04%
St Denis d'Orques	10 749 €	9 335 €	9 424 €	89 €	0.95%
St Ouen en Champagne	4 344 €	4 016 €	3 989 €	-27 €	-0.67%
St Pierre des Bois	4 429 €	3 842 €	3 557 €	-285 €	-7.42%
Tassé	4 950 €	4 489 €	4 356 €	-133 €	-2.96%
Tassillé	1 886 €	1 661 €	1 727 €	66 €	3.97%
Vallon sur Gée	16 088 €	14 426 €	14 040 €	-386 €	-2.68%
Viré en Champagne	3 140 €	2 883 €	2 805 €	-78 €	-2.71%
Total	285 795 €	254 599 €	246 586 €	-8 013 €	-10.92%

7- Affaires financières a) FPIC 2026

En réunion du 7 septembre 2026, Les membres du bureau ont proposé de retenir la répartition de droit commun comme les années précédentes

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Considérant la proposition des membres du Bureau de retenir la répartition de droit commun comme les années précédentes,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ **VALIDENT** la répartition dite de droit commun du FPIC 2026 telle que proposée
- ☐ **AUTORISENT** le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier

b. Décisions modificatives budgétaires

Décision modificative n°1 SPANC

Pour rappel, les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif.

Un besoin est identifié au **Budget SPANC** (*assainissement non collectif*).

A la suite d'un litige avec un usager dans le cadre d'un système d'assainissement non collectif, le tribunal par jugement a condamné LBN Communauté.

Les étapes de la procédure :

- 1) Février 2019 : travaux de mise en conformité ;
- 2) Juillet 2021 : vente du bien, absence de contrôle de bon fonctionnement ;
- 3) Octobre 2021 : les acquéreurs se plaignent d'odeurs ;
- 4) 2020 : tentative de résolution amiable ;
- 5) Avril 2021 : expertise unilatérale, amiable. Non aboutie ;
- 6) Juin 2022 : expertise judiciaire ;
- 7) Avril 2026 : jugement du tribunal judiciaire.



Décision modificative 1 – SPANC

Détail des sommes dues pour donner suite au jugement :

Intitulés	Montant	Responsabilité du SPANC	Somme à la charge du SPANC
Travaux de reprise	6 725.55 €	25.00%	1 681.39 €
Préjudice de jouissance	5 000.00 €	25.00%	1 250.00 €
Sous-total	11 725.55 €		2 931.39 €
Frais expertise amiable, consats huissiers	1 575.00 €	26.50%	417.38 €
Frais d'avocat	4 000.00 €	26.50%	1 060.00 €
Frais d'expertise	5 490.41 €	26.50%	1 454.96 €
Dépens	274.17 €	26.50%	72.66 €
Sous-total	11 339.58 €		3 004.99 €
Total général	23 065.13 €		5 936.38 €

A ce montant vient s'ajouter les frais d'avocat à hauteur de 2 449 €.

La proposition de décision modificative au budget SPANC est la suivante :

Section	Imputation	Désignation	Budget primitif	Mouvements		Budget après DM
				Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	6226 (011)	Honoraires	0.00 €	2 449.00 €		2 449.00 €
Fonctionnement	678 (67)	Autres charges exceptionnelles	0.00 €	5 950.00 €		5 950.00 €
Fonctionnement	7062 (70)	Redevances d'assainissement non collectif	121 467.80 €		8 399.00 €	129 866.80 €
				8 399.00 €	8 399.00 €	

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Considérant la proposition de décision modificative au budget SPANC proposée, à savoir

Section	Imputation	Désignation	Budget primitif	Mouvements		Budget après DM
				Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	6226 (011)	Honoraires	0.00 €	2 449.00 €		2 449.00 €
Fonctionnement	678 (67)	Autres charges exceptionnelles	0.00 €	5 950.00 €		5 950.00 €
Fonctionnement	7062 (70)	Redevances d'assainissement non collectif	121 467.80 €		8 399.00 €	129 866.80 €
				8 399.00 €	8 399.00 €	

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☐ **VALIDENT** la décision modificative budgétaire proposée sur le budget SPANC.
- ☐ **AUTORISENT** le président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'assemblée est levée à 22H09

Le Président
Daniel COUDREUSE

La Secrétaire
Gisèle BERNIER